

La Musique pendant la
guerre : revue musicale
mensuelle / directeur gérant
Charles Hayet ; secrétaire
général Francis [...]

. La Musique pendant la guerre : revue musicale mensuelle / directeur gérant Charles Hayet ; secrétaire général Francis Casadesus ; administrateur Ernest Brodier. 1916-01-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Leur art n'était point avarié par l'insolent orgueil prussien et l'esprit de conquête pangermaniste. « A cette époque de la vieille Allemagne, écrit M. Maurice Donnay, Beethoven, comme beaucoup d'Allemands, respire avec ivresse l'air de la liberté qui venait de France ».

Mais l'Allemagne moderne est condamnée. Il est des morts récents qu'il faut enterrer ; il est des vivants qu'il faut supprimer — et pour longtemps.

Pour combien de temps ? M. Maurice Donnay nous le disait : « Jusqu'au jour où l'Allemagne, d'abord vaincue, puis transformée, régénérée, non au point de vue militaire, mais quant à l'esprit, aura donné au monde des preuves indéniables qu'elle est rentrée dans la civilisation et dans l'humanité. »

Notre école de chant ne souffrira pas de cette quarantaine, au contraire.

Or, actuellement déjà, certaines tendances, certaines réticences, certaines réserves, certaines concessions d'intellectualisme prétendu supérieur, se produisent, sourdement masquées de raisonnements esthétiques. La théorie de « l'Art au-dessus de la Patrie » trouve des adeptes, timides encore, mais qui seront bientôt groupés et agissants.

Il faut réagir. Un des moyens les plus actifs est la formation d'une ligue anti-allemande groupant :

1° Les artistes, les chefs d'orchestre, les musiciens dans le refus d'interpréter la musique de l'Allemagne moderne ;

2° Les compositeurs dans l'affranchissement de leur idéal et de l'art national ;

3° Les directeurs de spectacles et de concerts dans l'exclusion des fournitures provenant de l'ennemi : œuvres et matériel, et plus tard dans le boycottage du personnel et des virtuoses austro-allemands ;

4° Les éditeurs dans une défense énergique et effective contre les concurrences étrangères, dans la suppression des ventes d'éditions austro-allemandes ;

5° Enfin le public dans la coalition de ses aspirations nationales et l'intransigeance de ses joies artistiques. Il ne perdra rien d'ailleurs à ne pas entendre ici jouer du Malher, du Lehar, du R. Strauss, du Reger, du Weingartner, etc...

Groupons-nous donc pour le triomphe de notre art national. C'est l'enthousiasme qui crée la beauté et qui permet de la découvrir. C'est le sentiment de la patrie qui fait de notre pays « la terre classique de l'éducation intellectuelle et artistique des nations ».

Tous ceux que ce projet intéresse sont priés de faire parvenir leurs nom et adresse ainsi que leurs observations à MM. TENROC et BRODIER, 10, rue Cavallotti, Paris, XVIII^e. Ils recevront ultérieurement une convocation pour

une réunion où on discutera de l'opportunité de ce projet.

L'Enseignement de la Musique dans les Ecoles

L'Enseignement de la Musique Vocale dans les Ecoles peut-il obtenir un résultat rapide et décisif ?

Oui, si l'on veut bien :

1° Faire connaître et aimer la Musique aux élèves ;

2° Les mettre à même de la pratiquer.

Pour obtenir vite et facilement ces résultats, il faudrait :

1) Vingt minutes de travail par jour ;

2) Une lecture musicale plus sérieuse ;

3) Le concert à l'Ecole à l'aide du Phonographe.

Expliquons-nous.

1° Il est nécessaire, mais suffisant, de consacrer chaque jour vingt minutes à la musique, en dehors des cours spéciaux. Pour cela, il faut que le professeur de classe collabore à cet enseignement, il doit être le précieux auxiliaire, le répétiteur quotidien du chargé de cours de chant. Il est bien entendu que le professeur spécial reste seul maître de diriger son cours. La collaboration que peut lui donner le professeur de classe consiste à apprendre aux élèves à lire rapidement les notes, à connaître les signes et les principaux rythmes *sans chant*, les *intonations* et le *chant* proprement dit restant l'apanage du professeur spécial.

La musique est un art qui a besoin d'être pratiqué, et l'habileté est le résultat d'un entraînement journalier. Actuellement en musique, les élèves ne font rien en dehors des cours. Les solfèges appartiennent à l'école ; distribués au début de chaque cours, ils sont repris lorsque le cours est terminé. Il faut donner un livre à chaque élève, il faut qu'il ait des devoirs à préparer en dehors du cours. Ces devoirs consisteraient en lecture de notes et de rythmes, et ce sont eux que le professeur de classe serait chargé de faire travailler et répéter.

2° Il faut donner une importance plus grande à la Lecture Musicale des notes et des rythmes sans chant.

L'avenir de toutes les Sociétés musicales, chorales et musiques d'harmonie en dépend. C'est faute de bons lecteurs que toutes ces Sociétés, qui pourraient

rendre de très grands services, périlient.

Dans la lecture musicale, on peut obtenir des résultats très remarquables en quelques mois, si on s'astreint à UN TRAVAIL RÉGULIER. Trois mois de pratique sur un instrument de cuivre suffisent à un bon lecteur pour le rendre apte à faire une bonne seconde partie dans une musique d'harmonie. C'est l'opinion de Gabriel Parès, l'ancien chef de musique de la Garde Républicaine, dont la compétence en la matière est universellement reconnue et dont la renommée est mondiale.

3^o Si l'on veut que les élèves travaillent avec ardeur un art, il faut le leur faire aimer et comprendre. Tout se forme et se développe par la volonté, l'habitude et le travail régulier. Il est donc nécessaire d'entendre de bonne musique pour former le goût et l'oreille.

C'était impossible autrefois : c'est possible aujourd'hui grâce à cette merveilleuse découverte qui permet d'enregistrer la voix humaine.

Il faut créer dans chaque établissement

« LE CONCERT A L'ÉCOLE »

à l'aide du

PHONOGRAPHE

Chaque programme de ces concerts qui seraient au début exclusivement consacrés à l'audition de musique vocale, comporterait plusieurs morceaux pris dans les CHEFS-D'ŒUVRE appartenant à toutes les écoles anciennes et modernes soigneusement choisis : airs, chants populaires, mélodies, airs d'opéras, d'opéras-comiques, soli, duos, trios, quatuors et chœurs.

Le texte, paroles et musique, de chaque morceau serait mis entre les mains des élèves pour leur permettre de suivre pendant l'exécution. Il serait suivi de notes qui expliqueraient le genre, l'étendue, les caractéristiques de la voix exécutante et analyseraient rapidement le sujet, la musique et l'interprétation. On pourrait ainsi, en intéressant l'élève, développer son goût et son jugement. Une note biographique sur l'auteur servirait à l'histoire de l'art. Ces notes pourraient être commentées par le professeur.

Il serait indispensable de consacrer par une sanction l'importance de l'étude de la musique. Elle ne saurait rester facultative et le bon vouloir des élèves est aléatoire.

Il faut en imposer l'étude, et pour cela ajouter, ce qui n'est impossible à personne, une épreuve de lecture musicale (lecture des notes et des rythmes sans chant) à tous les brevets et diplômes et surtout au certificat d'études primaires.

Sans cette sanction, aucun résultat n'est possible.

EMILE SCHVARTZ,

Professeur au Conservatoire

RAPPORTS

La Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique.

L'Œuvre du Secours immédiat

(Suite et fin).

Mais à quoi bon continuer ?

Ceux qui ont donné beaucoup, comme ceux qui ont donné peu, tous ont droit à votre gratitude. Grâce à leur geste bienfaisant, du mois de novembre au mois de juin, la totalité des allocations de guerre versées par la « Caisse de Secours immédiat » s'élevait au 1^{er} juin à 6.210 francs.

« En même temps qu'il prenait la décision d'honorer nos morts pour l'avenir, le Conseil cherchait le moyen de nous défendre pour le présent et prenait, le 21 octobre, la décision suivante :

« M. Weingartner (Félix), né à Zarra (Dalmatie, Autriche), habitant Munich, Sociétaire stagiaire depuis le 11 février 1899, ayant apposé sa signature au bas du manifeste des Intellectuels allemands contenant des injures à l'adresse de la Nation française et se déclarant solidaire des crimes et des actes de vandalisme imputables aux armées allemandes opérant en France, le Conseil d'administration, faisant application des pouvoirs que lui confère le paragraphe 3 de l'article 32 des Statuts, décide, à l'unanimité, que M. Weingartner (Félix) est exclu de la Société. »

Si au mois d'octobre votre Conseil s'est borné à expulser le seul membre de la Société ayant signé le déshonorant manifeste des Intellectuels allemands, cette grave question n'a cessé de préoccuper vos Administrateurs.

A ceux qui s'étonneraient que notre justice ait été tardive, nous pourrions répondre que nos hésitations mêmes prouvent le souci que nous apportons à la défense des intérêts sociaux. D'ailleurs, nous n'étions pas seuls à désirer l'exclusion des Austro-Allemands et dès le mois d'octobre nous avons reçu, à ce sujet, des lettres de nos confrères Champigny, Ernest Weiller, Jean Meudrot, Rolla-Mordacq et, le 11 novembre, le Bureau de l'Amicale des Compositeurs venait, comme les Sociétaires dont je viens de vous citer les noms, nous exprimer le vœu de voir chasser les Sociétaires austro-allemands.

.....